

Avis du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité

sur les propositions du Groupe 2 du Grenelle de l'Environnement

« Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »

Suite à la saisine de Monsieur Borloo, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le CSPNB a analysé en présence de l'un des rapporteurs les **principales conclusions** de ce groupe lors de sa séance du 2 octobre 2007. Les remarques plus ponctuelles sur le texte (notamment en terme de précisions de certains chiffres cités) seront communiquées directement aux rapporteurs du groupe 2.

1. Maintenir une vision globale

Le CSPNB tient à rappeler que les principales érosions de la biodiversité sont le plus souvent liées à des politiques externes. Cette question avait été bien identifiée dans la stratégie nationale pour la biodiversité, qui visait à faire prendre en compte la question de la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles : politiques agricoles, politiques des transports, politiques d'urbanisme, politiques foncières. Même si l'enjeu de la biodiversité fait l'objet de nouvelles mesures spécifiques, il convient donc de ne pas relâcher pour autant l'effort engagé par la stratégie nationale vis-à-vis des politiques sectorielles.

2. Un dialogue original à pérenniser

Le CSPNB reconnaît l'ampleur et la qualité du travail réalisé, qui résulte d'une écoute et de discussions peu habituelles entre les différentes composantes de la société. Ces échanges, ces négociations, cette reconnaissance commune de la biodiversité, sont en soi un progrès pour la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. **Le CSPNB soutient donc les propositions visant à pérenniser ce dialogue** (élargissement du Conseil économique et social aux questions environnementales, reconnaissance des associations comme partenaires de ce dialogue...) et invite à le mettre en place également à des niveaux plus locaux.

3. Développer l'ingénierie sociale

Dans l'optique du point précédent, **le CSPNB souligne** que, une fois définis les grands objectifs à atteindre, leur **prise en compte et leur déclinaison** aux niveaux locaux supposeront de développer non seulement le génie écologique mais aussi **l'ingénierie sociale**. Il s'agit en effet de mobiliser et d'associer des acteurs divers, de leur permettre d'apporter leurs connaissances et de participer à l'élaboration de solutions adaptées aux différents contextes agroécologiques mais aussi sociologiques, économiques et culturels. Il convient notamment de reconnaître l'importance des savoirs locaux, des connaissances profanes sur le patrimoine naturel et de les mettre en synergie avec les compétences scientifiques disponibles (voir l'avis du CSPNB sur ce thème des connaissances d'amateurs).

4. Le renforcement de la recherche

Le CSPNB appuie fortement la proposition, mentionnée aussi par les autres groupes du Grenelle, **de renforcer la connaissance et la recherche**. Le sujet de l'expertise est très important ; il est déterminant pour le décideur qui doit s'appuyer sur une expertise aussi solide et indépendante que possible, ce qui suppose évidemment une recherche fondamentale durable et bien soutenue. Il faut donc que la recherche en écologie ne soit plus le « parent pauvre » de la recherche scientifique en matière de Sciences de la Vie. Cependant, devant la complexité des processus écologiques (par exemple les molécules chimiques qui assurent la communication entre végétaux et insectes), la recherche en écologie doit davantage s'ouvrir aux autres disciplines. La nouvelle Fondation proposée pour la biodiversité pourrait être l'un des instruments principaux de ces rapprochements et permettre grâce à une approche interdisciplinaire d'aider à la connaissance du fonctionnement des systèmes complexes dans lesquels nous vivons.

5. Les observatoires et les indicateurs

Le CSPNB soutient fortement l'objectif de **mise en place ou de renforcement d'observatoires du patrimoine naturel**, condition incontournable pour juger de l'efficacité des mesures prises. Il propose que ces observatoires soient également impliqués dans la diffusion des connaissances et le développement de l'enseignement des sciences naturelles en **s'appuyant sur les stations biologiques « de terrain »** (terrestres, dulcaquicoles ou marines), outils tout à fait appropriés pour une telle politique.

Le CSPNB souligne également l'importance de développer rapidement des **indicateurs** de biodiversité aux différentes échelles et d'associer les différents acteurs concernés à la construction de ces indicateurs plutôt que de les imposer de l'extérieur. Ce n'est qu'à cette condition que ces indicateurs, en particulier ceux relatifs à l'évolution des pratiques, seront renseignés durablement. La construction et le suivi de ces indicateurs représentent une opportunité toute particulière de mobilisation des savoirs profanes.

6. Des thèmes à approfondir

Le CSPNB regrette que les thèmes de **la forêt**, de la **réduction des pollutions diffuses et leurs relations avec la santé des populations** ainsi que celui de la **pêche** n'aient pu être développés suffisamment. Il conviendra notamment de considérer les propositions élaborées dans ces domaines par les autres groupes. Pour les pêches, les connaissances en cours devraient permettre de proposer des outils fiables de régulation de l'accès à la ressource mais les mesures décidées doivent impérativement être respectées.

Le CSPNB invite à approfondir le dossier sensible des **agrocarburants** (voir son avis antérieur) :

- en ne se limitant pas au bilan énergétique et en considérant l'ensemble du bilan environnemental, y compris les conséquences liées au changement d'usage des terres ;
- en lançant dès maintenant des premières études sur le bilan environnemental des agrocarburants de deuxième génération.

Le CSPNB considère également que la question de **l'abandon des jachères** doit faire l'objet d'un examen attentif, dans la mesure où leur mise en place n'avait pas comme objectif initial la protection de l'environnement et que cette fonctionnalité n'a été identifiée qu'*a posteriori*. Identifier les cas où ces jachères doivent être préservées, pour des objectifs liés à la biodiversité ou à d'autres enjeux environnementaux (qualité de l'eau, protection des sols, ...) apparaît donc indispensable pour fonder une politique ciblée.

Le CSPNB invite enfin à élargir cette question des jachères à celle des **prairies permanentes** qui, pour des raisons similaires, risquent d'être remises en culture. Tant en termes de biodiversité que de stock de carbone ou de rôle dans le maintien de la qualité des eaux, ces prairies permanentes, en particulier quand elles sont anciennes, représentent en effet un enjeu écologique majeur.

7. Les infrastructures écologiques : Associer à « Trame verte », la « trame bleue »

Pour le CSPNB, le vocabulaire choisi de « trame verte » ne doit pas faire oublier qu'il s'agit en fait d'un réseau écologique national, avec des connexions aussi bien longitudinales que transversales, qui ne met pas de frontière entre la protection de la nature, l'agriculture, les villes. La création d'un tel réseau s'inscrit dans une politique novatrice d'aménagement du territoire qui privilégie les **interactions fonctionnelles** entre les différentes composantes.

Il convient en particulier **d'intégrer dans ce concept la « trame bleue »**, à savoir les bandes de terrain le long des cours d'eau (corridors rivulaires), dont la végétation naturelle ou « ripisylve » est influencée par la rivière, et interagit avec elle. Dans le sens longitudinal ces corridors ont une fonction de connexion qui facilite les échanges et la circulation des espèces, fonction d'autant plus intéressante que les rivières traversent obligatoirement les zones les plus anthropisées, agricoles et urbaines ; dans le sens transversal, ce sont aussi des interfaces biologiquement très riches (écotones) entre milieux terrestre et aquatique. Cette trame est un élément clé du fonctionnement des écosystèmes d'eau courante, qui contribue fortement au maintien de la biodiversité aquatique. Les

corridors rivulaires font partie des *zones tampons* qui, bien conçues, contribuent nettement au bon état écologique des eaux et à la protection des rivières (réduction des pollutions diffuses) et des riverains (lutte contre l'érosion, réduction des risques d'inondation...). (Avis CSPNB à paraître).

8. Articuler la gestion de la biodiversité avec l'aménagement du territoire

Pour le CSPNB, il est important que l'aménagement du territoire prenne enfin en compte la gestion des écosystèmes et de la biodiversité. En effet, les transformations des paysages et de l'espace résultent d'une multitude d'actes individuels et collectifs, motivés par des besoins individuels, des objectifs de développement du territoire à diverses échelles -du local à l'international- dont la maîtrise par les pouvoirs publics n'est pas toujours assurée (par exemple les variations des prix des denrées agricoles, qui peuvent infléchir fortement des processus de transformation en cours ou la prolifération des « mobile home » dans les camping qui prélude à un véritable mitage de l'espace par une politique d'urbanisation cryptique).

La voie **de l'aménagement du territoire par l'intermédiaire du paysage** constitue une piste qui n'a jamais été considérée comme pertinente, parce que le paysage a toujours revêtu pour le monde politique une vision protectionniste et esthétique. Mais dans les représentations sociales du paysage chez les français (et chez une grande partie des européens) la question écologique est présente, comme la dimension sociale : le paysage n'est pas seulement le beau spectacle de la nature, c'est aussi le cadre de vie qui implique ces dimensions écologiques et sociales. C'est l'esprit de la Convention européenne du Paysage, signée en 2000 par la France. **Le CSPNB invite donc à explorer cette option**, en s'appuyant sur les expériences d'autres pays européens.

9. La nécessité de coordonner plusieurs mesures

Le CSPNB propose que des mesures novatrices du groupe 2 **soient coordonnées en un même programme** : c'est notamment le cas des projets de « Trame verte », « Agence de la nature », « Observatoire de la biodiversité », « recherche impliquée ». Ce sont là les ingrédients nécessaires au succès d'un ambitieux « Réseau écologique national » susceptible de rapprocher tous les acteurs dans la perspective d'un aménagement durable du territoire valorisant nos paysages. Ce dispositif cohérent, englobant l'ensemble du territoire terrestre et aquatique, façade marine comprise devra jouer un rôle clé dans l'éducation et la formation à un développement durable. Si l'Agence nationale de la biodiversité devait être créée, il serait particulièrement important qu'elle soit étroitement liée à la recherche. Cela devrait se traduire par la capacité de financer des programmes de recherche finalisée. La question devrait alors être posée de l'intégration de la Fondation proposée par le groupe 2 à cette agence ou bien de la place de l'Agence au sein de la fondation.

Octobre 2007

Créé par arrêté du 26 mars 2004, le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (CSPNB), est placé auprès du ministre chargé de l'environnement. Le CSPNB est chargé d'une fonction de veille, de conseil, d'alerte et de réflexion prospective sur l'ensemble des questions scientifiques concernant le patrimoine naturel terrestre et aquatique (eaux douces ou marines), qu'il s'agisse de paysages, d'écosystèmes, d'espèces ou de génomes. Le CSPNB émet des avis scientifiques destinés à éclairer les choix politiques, à la demande du ministre chargé de l'environnement. Il peut également s'auto-saisir, par décision consensuelle de ses membres. Il peut, en tant que de besoin, se réunir en formation spécialisée et faire appel à des experts extérieurs au Conseil. Ses avis sont consultables sur www.ecologie.gouv.fr/-CSPNB